

**La Corporation de développement
économique montagnaise - (C.D.E.M.)**

États financiers
Au 31 mars 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.),

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MONTAGNAISE - (C.D.E.M.)** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserves

Du fait que les états financiers audités de la société en commandite, Investissement Premières Nations du Québec, dans laquelle l'Organisme a investi n'étaient pas disponibles à la date du rapport, il nous a été impossible d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer de la valeur de ce placement au 31 mars 2024, lequel est inscrit au bilan pour un montant total de 952 191 \$ (2023 - 952 191 \$). Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée aux placements au coût et aux états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice précédent, la direction a relevé des indications d'une possible dépréciation de la participation dans la Société en commandite Investissement Premières Nations du Québec. Malgré la comptabilisation d'une dépréciation d'un montant de 380 809 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, la direction n'a pas évalué la dépréciation selon la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du placement et/ou le prix qu'elle pourrait obtenir de ce placement, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés à la réduction de valeur de la participation dans la société en commandite Investissement Premières Nations du Québec ainsi qu'aux états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Sept-Îles, Canada
Le 12 septembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A139359

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

PRODUITS

Subvention - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme d'aide au développement des prêts à des autochtones (ADLA) (annexe)	113 487 \$	83 175 \$
Subvention - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme de financement d'entreprises autochtones (PFEA) - Contributions de capitaux	708 385	614 013
Subvention - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme de financement d'entreprises autochtones (PFEA) - Coûts d'exploitation	180 756	180 756
Subvention - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme de stabilisation des entreprises autochtones (PSEA) - Coûts d'exploitation	39 306	39 305
Subvention - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme d'entrepreneuriat des femmes autochtones	42 703	11 625
Subventions - Autres	-	4 559
Honoraires d'ouverture de dossiers	6 113	2 865
Honoraires de gestion	20 000	-
Intérêts sur placements à la juste valeur	1 103	9 359
Intérêts sur placements au coût sur des certificats de placements garantis	62 672	43 346
Intérêts sur placements au coût sur des prêts et billets et sur de l'encaisse	517 601	441 758
Variation de la juste valeur des placements	2 109	(3 739)
Gain sur cession de placement	4 892	1 188
	1 699 127	1 428 210

CHARGES

Salaires et charges sociales	357 533	335 231
Aide financière versée à des entrepreneurs	708 385	614 013
Assurances	7 342	6 930
Créances douteuses (recouvrées) - Intérêts courus sur prêts et billets	(5 400)	41 928
Créances douteuses recouvrées - Prêts et billets	(12 207)	(8 633)
Entretien et réparations	26 428	14 569
Frais d'administration	14 515	11 883
Frais de déplacement	15 037	9 915
Frais de réunions	26 143	18 970
Honoraires professionnels	15 539	22 446
Loyer	27 265	27 265
Publicité et promotion	14 085	6 218
Télécommunications	7 713	7 969
Autres	419	331
Amortissement des immobilisations corporelles	2 765	3 942
	1 205 562 \$	1 112 977 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT

PERTE DE VALEUR D'UN PLACEMENT

493 565 \$

315 233 \$

PERTE DE VALEUR D'UN PLACEMENT

-

(88 071)

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

493 565 \$

227 162 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Solde au début	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Affectations internes	Solde à la fin
ACTIF NET AFFECTÉ				
Financement général				
Engagé et déboursé	6 383 430 \$	12 207 \$	(738 148) \$	5 657 489 \$
Non engagé	1 612 870	-	738 148	2 351 018
	7 996 300	12 207	-	8 008 507
Capital de risque - Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite	952 191	-	-	952 191
Fonds d'investissement - Fonds Premières Nations, société en commandite	500 000	-	-	500 000
	9 448 491 \$	12 207 \$	- \$	9 460 698 \$
TOTAL DE L'ACTIF NET AFFECTÉ				
Engagé et déboursé	7 835 621 \$	12 207 \$	(738 148) \$	7 109 680 \$
Non engagé	1 612 870	-	738 148	2 351 018
	9 448 491	12 207	-	9 460 698
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 210	(2 765)	-	13 445
ACTIF NET NON AFFECTÉ	1 883 023	484 123	-	2 367 146
	11 347 724 \$	493 565 \$	- \$	11 841 289 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

BILAN

Au 31 mars

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	3 596 570 \$	3 884 056 \$
Dépôt à terme	165 000	165 000
Créances (note 3)	130 538	450 574
Subventions à recevoir (note 4)	125 261	131 544
Placements au coût échéant au cours du prochain exercice (note 5)	1 589 242	1 748 103
Placements à la juste valeur échéant au cours du prochain exercice	-	109 434
Programme de stabilisation des entreprises autochtones échéant au cours du prochain exercice	-	39 330
	5 606 611	6 528 041
PLACEMENTS AU COÛT (note 5)	7 100 323	7 140 817
PROGRAMME DE STABILISATION DES ENTREPRISES AUTOCHTONES	-	36 667
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	7 810	10 575
OEUVRES D'ART	5 635	5 635
	12 720 379 \$	13 721 735 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

BILAN (suite)

Au 31 mars

2024

2023

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	342 634 \$	52 308 \$
Sommes dues à une société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)	-	1 526 895
Apports reportés (note 8)	154 555	431 936
Fonds de développement des entreprises autochtones renouvelable au cours du prochain exercice (note 9)	240 804	240 804
	737 993	2 251 943
PROGRAMME D'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES AUTOCHTONES (note 10)	141 097	77 500
PROGRAMME DE STABILISATION DES ENTREPRISES AUTOCHTONES	-	44 568
	879 090	2 374 011

ACTIF NET

Affecté	9 460 698	9 448 491
Investi en immobilisations corporelles	13 445	16 210
Non affecté	2 367 146	1 883 023
	11 841 289	11 347 724
	12 720 379 \$	13 721 735 \$

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	493 565 \$	227 162 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 765	3 942
Perte de valeur d'un placement	-	88 071
Gain sur cession de placement	(4 892)	(1 188)
Variation de la juste valeur des placements	(2 109)	3 739
	489 329	321 726
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 12)	(2 430)	(71 947)
	486 899	249 779

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des avances aux employés	1 942	(1 942)
Variation des avances à une fiducie (Fiducie Mestenepeo)	(3 300)	(5 880)
Variation des avances à une société en commandite (Fonds de Développement des Premières Nations, société en commandite)	(4 123)	(6 644)
Variation des avances à une société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)	(27 415)	(9 758)
Variation des avances à une société privée (8049025 Canada inc.)	(1 099)	(1 002)
Variation des avances à une société privée (9207-2222 Québec inc.)	(255)	(990)
Acquisition de prêts et billets	(1 133 039)	(639 807)
Encaissement de prêts et billets	1 281 164	1 062 843
Encaissement de prêts et billets dans le cadre du programme de stabilisation des entreprises autochtones	75 997	967 823
Encaissement de placements à la juste valeur	111 543	125 000
Acquisition de certificats de placements garantis	(1 198 770)	(740 000)
Encaissement de certificats de placements garantis	800 000	-
	(97 355)	749 643

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation des sommes dues à une société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)	(696 059)	46 034
Remboursement dans le cadre du programme de stabilisation des entreprises autochtones - Encaissement	(44 568)	(999 252)
Obtention de financement dans le cadre du programme d'entrepreneuriat des femmes autochtones	63 597	77 500
	(677 030)	(875 718)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(287 486) 123 704

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

4 049 056 3 925 352

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

3 761 570 \$ 4 049 056 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	3 596 570 \$	3 884 056 \$
Dépôt à terme	165 000	165 000
	3 761 570 \$	4 049 056 \$

ACTIVITÉS N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaissement de prêts et billet en contrepartie de sommes dues à une société en commandite (Fonds Première Nations, société en commandite)

450 000 \$ - \$

Variation d'avances en contrepartie des sommes dues à une société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)

288 592 \$ - \$

Variation des créances en contrepartie des sommes dues à une société en commandite (Fonds Première Nations, société en commandite)

87 352 \$ - \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, a pour but de contribuer à la planification et au développement économique de son milieu. Ses activités consistent à stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir en offrant des services financiers et des mesures de soutien adaptés sur le territoire de l'Est de Québec à St-Augustin.

Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et les obligations gouvernementales et municipales cotées sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Société de placements

Les placements en obligations gouvernementales et municipales sont comptabilisés à la juste valeur.

Les placements en prêts et billets à des entreprises et les certificats de placements garantis sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Améliorations locatives	50 %
Équipement informatique	30 %
Mobilier et équipement	20 %

Collection

La collection de l'Organisme qui consiste en des oeuvres d'art a été comptabilisée au coût.

Avantages sociaux futurs

Les employés de l'Organisme participent à un régime de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies puisque l'Organisme ne dispose pas des informations pour pouvoir appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Le coût des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a eu lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime a eu lieu.

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins ou qui peuvent être convertis en tout temps en trésorerie et du dépôt à terme rachetable en tout temps.

3. CRÉANCES

	2024	2023
Intérêts courus sur placements à la juste valeur	- \$	1 218 \$
Intérêts courus sur placements au coût dans des certificats de placements garantis	59 211	42 442
Intérêts courus sur placements au coût dans des prêts et billets	56 318	258 118
Provision pour intérêts sur placements au coût dans des prêts et billets douteux	(42 405)	(162 066)
Taxes à la consommation	7 363	4 452
Autres	-	2 017
	80 487	146 181
Avances, sans intérêts		
Employés	-	1 942
Fiducie Mestenapeco	3 300	46 963
Société en commandite (Fonds de développement économique des Premières Nations, société en commandite)	-	57 969
Société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)	45 651	178 428
Société privée (8049025 Canada inc.)	1 100	7 879
Société privée (9207-2222 Québec inc.)	-	11 212
	50 051	304 393
	130 538 \$	450 574 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2024	2023
Programme d'aide au développement des prêts à des autochtones (ADLA)	25 451 \$	28 961 \$
Programme de financement d'entreprises autochtones (PFEA) - Contributions de capitaux	-	102 583
Programme d'entrepreneuriat des femmes autochtones	99 810	-
	125 261 \$	131 544 \$

5. PLACEMENTS AU COÛT

	2024	2023
Prêts et billets à des entreprises, portant intérêts à des taux variant de 4,5 % à 10,5 %, échéant d'avril 2024 à septembre 2035	5 677 811 \$	6 410 615 \$
Provision pour prêts et billets douteux	(229 207)	(363 886)
	5 448 604	6 046 729
Certificats de placements garantis, taux variant de 3,45 % à 5,5 %, échéant de mai 2024 à août 2028	1 788 770	1 390 000
	7 237 374	7 436 729
Parts sociales de sociétés en commandite		
Fonds Premières Nations, société en commandite	500 000	500 000
Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite, net d'une provision pour dépréciation de 380 809 \$ (2023 - 380 809 \$) ¹	952 191	952 191
	1 452 191	1 452 191
	8 689 565	8 888 920
Portion échéant au cours du prochain exercice	1 589 242	1 748 103
	7 100 323 \$	7 140 817 \$

¹ Au 31 mars 2024, la valeur comptable des parts sociales de sociétés en commandite pour lesquelles une provision de 380 809 \$ (2023 - 380 809 \$) a été comptabilisée totalise 1 333 000 \$ (2023 - 1 333 000 \$).

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	12 910 \$	12 594 \$	316 \$
Équipement informatique	39 517	36 294	3 223
Mobilier et équipement	58 983	54 712	4 271
	111 410 \$	103 600 \$	7 810 \$

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	105 320 \$	22 474 \$
Salaires et vacances courus	23 378	21 316
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	11 264	8 518
Subvention à rembourser		
Programme de financement d'entreprises autochtones (PFEA) - Contributions de capitaux	202 672	-
	342 634 \$	52 308 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

8. APPORTS REPORTÉS

Programme de financement d'entreprises autochtones (PFEA) - Contributions de capitaux

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
SOLDE, début de l'exercice	431 936 \$	437 431 \$
Aide financière versée à des entrepreneurs	(708 385)	(614 013)
Montant alloué au cours de l'exercice	633 676	736 338
Montant non engagé remboursé	(202 672)	(127 820)
SOLDE, fin de l'exercice	154 555 \$	431 936 \$

9. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

	2024	2023
Contribution dans le cadre du Fonds de développement des entreprises autochtones (FDEA), sans garantie, remboursable en un versement à l'échéance en mars 2025, sans intérêts et renouvelable annuellement	240 804 \$	240 804 \$
Portion renouvelable au cours du prochain exercice	240 804	240 804
	- \$	- \$

10. PROGRAMME D'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES AUTOCHTONES

	2024	2023
Contribution dans le cadre du Programme d'entrepreneuriat des femmes autochtones, sans garantie, remboursable en un versement à l'échéance en mars 2026, sans intérêts	141 097 \$	77 500 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

10. PROGRAMME D'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES AUTOCHTONES (suite)

Dans le cadre de ce programme, l'Organisme doit fournir des contributions remboursables et des contributions non remboursables aux femmes entrepreneures autochtones. Au 31 mars 2024, ces montants s'élèvent à 101 500 \$ (2023 - 54 250 \$) et 39 597 \$ (2023 - 23 250 \$) respectivement.

Au 31 mars 2024, l'Organisme a accordé une contribution remboursable de 4 337 \$ (2023 - NIL \$) et une contribution non remboursable de 3 903 \$ (2023 - NIL \$).

L'Organisme est mandataire pour ce programme et ne constate aucun revenu et aucune dépense aux résultats outre une subvention de gestion au montant de 42 703 \$ (2023 - 11 625 \$).

11. ENGAGEMENTS

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en 2027 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 65 890 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025 -	27 265 \$
2026 -	27 265 \$
2027 -	11 360 \$

Aides financières

En vertu du programme « Prestation alternative de services - Apport de capital », l'Organisme s'est engagé à verser des montants totalisant 154 555 \$ en aides financières à des entreprises, et ce, lorsque les conditions inhérentes seront dûment complétées par ces dernières.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaille ainsi :

	2024	2023
Créances	(21 658) \$	32 884 \$
Subventions à recevoir	6 283	(92 409)
Dettes de fonctionnement	290 326	(6 927)
Apports reportés	(277 381)	(5 495)
	(2 430) \$	(71 947) \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et des placements dans des instruments d'emprunts.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

14. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

Au cours de l'exercice, la société en commandite Fonds Premières Nations a cessé ses activités et a déposé un avis de dissolution. Des procédures de liquidation seront effectuées au cours du prochain exercice.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Prêts

Après la fin de l'exercice, l'Organisme a versé 290 755 \$ à l'égard de prêts à différentes organisations par l'entremise de ses fonds affectés.

Contributions financières

Après la fin de l'exercice, l'Organisme a versé des contributions financières totalisant 434 709 \$.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

SUBVENTION - ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS AUTOCHTONES DE FINANCEMENT (NACCA) - PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PRÊTS À DES AUTOCHTONES (ADLA)

Revenus du PPDA reçus à 13 %* pour un total de prêts décaissés par le
PPDA d'un montant de 1 128 702 \$ (2023 - 639 807 \$)

113 487 \$

83 175 \$

* Peut varier selon certaines conditions.